

(12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication : **MA 53077 B1** (51) Cl. internationale : **B60R 1/00**

(43) Date de publication :
28.02.2022

(21) N° Dépôt :
53077

(22) Date de Dépôt :
18.01.2019

(30) Données de Priorité :
02.02.2018 FR 1850875

(86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT:
PCT/FR2019/050112 18.01.2019

(71) Demandeur(s) :
PSA Automobiles SA, 2-10 boulevard de l'Europe 78300 Poissy (FR)

(72) Inventeur(s) :
CIESIELSKI, Laurent ; JEUFFE, Gerard ; DEIVANAYAGAME, Anandakirouchenane ; JOURDAN, Laurent

(74) Mandataire :
SABA & CO., TMP

(86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation: EP19704661.8

(54) Titre : **EMBASE SUPPORT POUR LA FIXATION D'UN CACHE DE PIED DE RÉTROVISEUR INTÉRIEUR CONTRE LE PARE-BRISE D'UN VÉHICULE**

(57) Abrégé : EMBASE SUPPORT POUR LA FIXATION D'UN CACHE DE PIED DE RETROVISEUR INTERIEUR CONTRE LE PARE-BRISE D'UN VEHICULE. ABREGE DESCRIPTIF La présente invention concerne une embase support pour la fixation d'un cache de pied de rétroviseur intérieur contre le pare-brise d'un véhicule, comportant une plaque en forme de U (21) comprenant deux branches latérales sensiblement parallèles(22, 23) reliées par une traverse (24) et présentant une face de collage, ainsi que deux pans latéraux (26, 27) s'étendant chacun depuis une dite branche latérale respective, ces pans comprenant des moyens d'encliquetage femelles(28) prévus pour coopérer avec des moyens d'encliquetage mâles complémentaires ménagés sur ledit cache, ladite embase comportant également des moyens de guidage (31, 33) ménagés au niveau du pan (27) d'une première dite branche latérale (23) et destinés à coopérer avec un faisceau électrique d'alimentation (4) pour guider son cheminement, lesdits moyens de guidage étant en outre décalés suivant une direction perpendiculaire à ladite plaque (21) par rapport aux moyens d'encliquetage femelles (28) de ce pan (27). Figure 6

Revendications

1. Embase support pour la fixation d'un cache (10) de pied de rétroviseur intérieur (3) contre le pare-brise (2) d'un véhicule, comportant une plaque en forme de U (21 ; 21') comprenant deux branches latérales sensiblement parallèles (22, 23 ; 22, 23') reliées par une traverse (24) et présentant une face de collage (21A ; 21A') prévue pour être collée contre la face intérieure dudit pare-brise (2), ainsi que deux pans latéraux (26, 27) s'étendant chacun depuis une dite branche latérale respective (22, 23 ; 22, 23') de la plaque (21 ; 21') à l'opposé de ladite face de collage (21A ; 21A'), ces pans (26, 27) comprenant des moyens d'encliquetage femelles (28) prévus pour coopérer avec des moyens d'encliquetage mâles complémentaires (13) ménagés sur ledit cache (10) de sorte à fixer ce dernier contre ledit pare-brise (2) ; caractérisée en ce qu'elle comporte également des moyens de guidage (31, 33 ; 31, 36') ménagés au niveau du pan (27) d'une première dite branche latérale (23 ; 23') et destinés à coopérer avec un faisceau électrique d'alimentation (4) pour guider son cheminement le long de cette branche, lesdits moyens de guidage (31, 33 ; 31, 36') étant en outre agencés de manière à être décalés suivant une direction perpendiculaire à ladite plaque (21 ; 21') par rapport aux moyens d'encliquetage femelles (28) de ce pan (27).
2. Embase support selon la revendication 1, caractérisée en ce que lesdits moyens de guidage comprennent au moins une échancrure (31) ménagée à l'extrémité libre d'un premier muret transversal (30) s'étendant à l'opposé de ladite face de collage (21A ; 21A') depuis la dite première branche latérale (23 ; 23').
3. Embase support selon la revendication 2, caractérisée en ce que lesdits moyens de guidage comprennent deux dites échancrures (31, 36') ménagées aux extrémités libres de deux dits murets transversaux (30, 32') situés en regard l'un de l'autre.
4. Embase support selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que lesdits moyens de guidage comprennent une découpe en forme de lyre (33) apte à assurer également le bridage dudit faisceau (4), ladite découpe (33) étant ménagée dans un muret transversal (32) s'étendant en regard dudit premier muret (30) depuis la dite première branche latérale (23).
5. Embase support selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que lesdits pans latéraux (26, 27) comprennent également des moyens de centrage femelles (29) prévus pour coopérer avec des moyens de centrage mâles complémentaires (14) ménagés sur ledit cache (10) de sorte à limiter les jeux entre et ladite embase et ce cache après son montage.
6. Embase support selon la revendication 5, caractérisée en ce que lesdits moyens de guidage sont également décalés suivant une direction perpendiculaire à ladite plaque (21 ; 21') par rapport aux moyens de centrage femelles (29) du pan (27) de ladite première branche latérale (23 ; 23').
7. Embase support selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisée en ce qu'elle comporte des moyens spécifiques de bridage (37') dudit faisceau (4) s'étendant depuis ladite première branche latérale (23') à l'opposé de ladite face de collage (21A').

8. Embase support selon la revendication 7, caractérisée en ce que lesdits moyens spécifiques de bridage comportent une cornière (37') comprenant une paroi proximale (37A') s'étendant depuis et perpendiculairement au bord interne de ladite première branche latérale (23'), ainsi qu'une paroi distale (37B') s'étendant du côté externe parallèlement à cette première branche latérale (23').
9. Embase support selon l'une des revendications 1 à 8, caractérisée en ce qu'elle comporte au moins un caisson d'enfichage (34 ; 34, 35) s'étendant depuis l'une desdites branches latérales (22, 23 ; 22, 23') de la plaque à l'opposé de ladite face de collage (21A ; 21A') et prévu pour recevoir un connecteur correspondant (6, 7) ménagé à l'extrémité libre d'un câble électrique (4B, 4C) issu dudit faisceau (4).
10. Embase support selon l'une des revendications 1 à 9, caractérisée en ce ladite face de collage (21A ; 21A') de la plaque (21 ; 21') comprend une pluralité de protubérances de même épaisseur (25 ; 25') réparties de manière sensiblement uniforme sur l'ensemble de sa surface.